

Politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH)

Document d'information préalable – Conformité Critère 1 Qualiopi

1. Engagement de Futurojob en matière d'accessibilité

Futurojob s'engage à rendre ses prestations de bilan de compétences **accessibles à toutes les personnes**, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Notre politique d'accessibilité repose sur 3 principes :

- **Anticiper** les besoins des personnes en situation de handicap
- **Adapter** nos modalités d'accompagnement
- **Orienter** vers des partenaires spécialisés si nécessaire

L'objectif est de garantir un accompagnement **équitable, personnalisé et sécurisant**.

2. Référent Handicap Futurojob

Nom : Emmanuel WERY

Email : ewery@futurojob.fr

Téléphone : 06 86 59 95 04

Le référent handicap est chargé de :

- accueillir et analyser les besoins spécifiques,
- proposer les adaptations nécessaires,
- coordonner les aménagements,
- orienter vers des partenaires spécialisés si besoin,
- sensibiliser les consultants Futurojob.

3. Accessibilité des locaux et des modalités d'accompagnement

Accessibilité des locaux

- Accès PMR : Non
- Stationnement adapté : Oui
- Ascenseur : Non
- Toilettes accessibles : Oui

Accessibilité des modalités d'accompagnement

Futurojob propose des alternatives pour garantir l'accessibilité :

- **Séances en visioconférence**
- **Supports adaptés** (police agrandie, contrastes renforcés, versions audio)
- **Rythme ajusté** (séances plus courtes, pauses plus fréquentes)
- **Accompagnement renforcé** (explications simplifiées, reformulation)
- **Outils numériques accessibles**
-

4. Adaptations possibles selon les types de handicap

Type de handicap	Exemples d'adaptations proposées
Handicap moteur	Séances en visio, accès PMR, horaires flexibles
Handicap auditif	Sous-titres, chat écrit, supports visuels renforcés
Handicap visuel	Documents en gros caractères, lecture audio, contrastes adaptés
Handicap cognitif	Supports simplifiés, rythme adapté, reformulation fréquente
Handicap psychique	Cadre rassurant, séances plus courtes, flexibilité organisationnelle
Troubles DYS	Supports adaptés, outils numériques spécifiques, reformulation

5. Processus d'accueil et d'adaptation

Étape 1 – Identification des besoins

Lors de l'entretien d'information, le consultant :

- demande au bénéficiaire s'il a des besoins spécifiques,
- explique les possibilités d'adaptation,
- propose un échange avec le référent handicap.

Étape 2 – Analyse des besoins

Le référent handicap :

- analyse la situation,
- identifie les adaptations nécessaires,
- valide la faisabilité.

Étape 3 – Mise en place des adaptations

Les adaptations sont mises en œuvre **avant le démarrage du bilan**.

Étape 4 – Suivi et ajustements

Les adaptations peuvent être ajustées **à tout moment** selon l'évolution des besoins.

6. Limites et orientation vers des partenaires spécialisés

Si Futurojob ne peut pas répondre pleinement aux besoins du bénéficiaire, nous nous engageons à :

- proposer des solutions alternatives,
- orienter vers des organismes spécialisés,
- accompagner la transition si nécessaire.

7. Communication de la politique d'accessibilité

Cette politique est accessible :

- sur le site internet Futurojob,
- dans la fiche d'information,
- dans la proposition commerciale,
- lors de l'entretien d'information,
- sur demande auprès du référent handicap.

8. Mise à jour de la politique d'accessibilité

La politique d'accessibilité est mise à jour :

- **une fois par an**,
- ou en cas d'évolution réglementaire,
- ou en cas de changement dans les modalités d'accueil.



Registre public d'accessibilité



SAS Futurojob Capital 1000€ - N° Siret 92217219200010 - **Déclaration d'activité**
enregistrée sous le n° : 3259116059 auprès du Préfet de la région Hauts de France.





Accessibilité de l'établissement





Bienvenue FUTUROJOB

..... ORGANISME DE FORMATION

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ oui ☒ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui ☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé. ☒
- C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé. ☐
- C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé. ☒



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé ☒ oui ☐ non
- Le personnel connaît le matériel ☒ oui ☐ non



Contact : Emmanuel WERY Gérant Tél : 06 86 59 95 04 Mail : ewery@futurajob.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 922 172 972 000 10

Adresse : 1 AVENUE JEAN MABUSE - 59600 MAUBEUGE

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei

Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26

Septembre 2017

Pourquoi « Un registre public d'accessibilité » ?

1. Communiquer sur le degré d'accessibilité de son établissement

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

2. Communiquer et informer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées

En mettant à disposition du public un registre d'accessibilité conforme à l'arrêté du 19 avril 2017, les propriétaires et exploitants ont ainsi la possibilité d'attester du respect de la loi, de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre dans leur établissement en faveur de l'accueil de tous les publics.

3. La place de l'accueil et de l'accompagnement humain

L'accompagnement humain reste essentiel pour certaines personnes dont l'autonomie complète au sein d'un établissement ne peut être envisagée. La mise en accessibilité passe également par la présence d'un personnel sensibilisé aux différents types de handicaps, formé à l'accueil et à l'accompagnement de tous les publics, connaissant l'attitude à adopter, et soucieux de satisfaire ses visiteurs.

Prestations proposées par l'établissement

FUTUROJOB est un organisme de formation au service de l'épanouissement professionnel des salariés et demandeurs d'emploi. Nos prestations permettent d'accompagner l'évolution de carrière et d'intégrer les soft skills au processus de recrutement et de candidature.

Bilan de compétences: Pour faire un point sur sa carrière et élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable.

Nom: FUTUROJOB

Type d'établissement: Organisme de formation

Adresse : 1 Avenue Jean Mabuse - 59600 MAUBEUGE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 9h00 à 20h00

Uniquement sur rendez-vous

Numéro de téléphone : 06 86 59 95 04

email: ewery@futurojob.fr

Site web : [FuturoJob : Bilan de compétences et d'orientation | Maubeuge - Valenciennes](#)

Informations sur l'accessibilité

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous sommes en capacité de trouver des solutions pour recevoir les personnes en situation de handicap :

- Elles bénéficient de toutes l'offre Futurojob
- Nos locaux ne sont pas équipés d'un accès PMR mais des solutions existent. Ce point est abordé lors de la prise de rendez-vous d'entretien préalable.

Toutes les prestations proposées sont accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. : Comptoir d'accueil, box de rendez-vous individuels ; des sanitaires PMR sont également disponibles.

Un point sur l'équipement spécifique nécessaire au projet est systématiquement fait en amont d'un rendez-vous.

Pour toute situation de handicap autre que celle du handicap moteur, contactez-nous au 06 86 59 95 04 pour répondre aux besoins spécifiques en rapport avec votre situation.

En effet, certaines prestations ne sont accessibles accompagnées d'une tierce personne (traducteur en langue des signes par exemple).